



SI des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair (Siren : 258800424)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bulgnéville
Arrondissement	Neufchâteau
Département	Vosges
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/09/1963
Date d'effet	19/09/1963

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Bernard MANGIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	88140 Bulgnéville
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 858
Densité moyenne	39,10

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
88	Aulnois (218800175)	170
88	Auzainvilliers (218800225)	236
88	Belmont-sur-Vair (218800514)	132
88	Bulgnéville (218800795)	1 644
88	Dombrot-sur-Vair (218801413)	244
88	Hagnéville-et-Roncourt (218802270)	88
88	Malaincourt (218802833)	85
88	Mandres-sur-Vair (218802858)	574
88	Morville (218803161)	51
88	Ollainville (218803369)	71
88	Saint-Remimont (218804342)	227
88	Sandaucourt (218804409)	175
88	Vaudoncourt (218804961)	161

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
88	SM pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (258801901)	SM ouvert	379 845

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)